Calcul du délai d’obtention de ma carte grise

Description

Le délai de réception d’une carte grise suite à une demande de certificat d’immatriculation en ligne est en moyenne de 7 jours ouvrés. Ce délai reste le même lorsque vous effectuez une déclaration de changement d’adresse et que vous demandez une étiquette à jour.

Toutefois, les délais peuvent être raccourcis ou allongés en raison de différents facteurs.

Obtenir ma carte grise en ligne

Quel est le délai de réception d’une carte grise ?

En moyenne, le délai de réception d’une carte grise est de **7 jours ouvrés**. Ce délai correspond à la durée moyenne de fabrication du titre par l’Imprimerie nationale, puis de l’acheminement jusqu’au domicile du titulaire.

En effet, vous recevez votre document **directement à votre domicile, sous pli sécurisé**.

© 2023 LEGALPLACE SAS

En cas d'absence au moment du passage du facteur, ce dernier vous laissera un avis de passage.

Dans ce cas, vous disposerez d'un **délai de 15 jours pour récupérer le courrier à La Poste** mentionnée sur l'avis (généralement la plus proche de votre domicile).

Bon à savoir : Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre disponible aux horaires d'ouverture de La Poste ou si cela est simplement plus pratique pour vous, vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix pour récupérer le courrier à votre place.

Passé ce délai de 15 jours, La Poste renvoie le courrier à l'expéditeur, à savoir l'Imprimerie nationale. Vous serez alors contraint de **contacter l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)** pour renvoyer le document.

En tout état de cause, vous avez accès au suivi de votre carte grise tout au long du traitement de votre dossier. Vous pouvez donc assez aisément évaluer sa date de réception.

Quel est le délai de réception d'une étiquette de

© 2023 LEGALPLACE SAS

changement d’adresse pour la carte grise ?

Lorsque vous demandez un changement d’adresse sur la carte grise, vous ne recevez pas un nouveau certificat d’immatriculation mais une **étiquette à apposer à l’emplacement dédié** sur votre document.

À noter : Cela vaut pour les 4 premières modifications d’adresse. Au-delà, il faudra éditer une nouvelle carte grise.

En cas de déménagement, cette formalité est obligatoire car votre carte grise doit impérativement rester à jour sous peine de sanctions.

Dans cette situation, le **délai de réception de l’étiquette est également de 7 jours ouvrés** en moyenne.

Enfin, comme pour la carte grise, vous recevez l’étiquette à votre domicile, sous pli sécurisé.

Quels facteurs peuvent influer sur ce temps d’attente ?

Très souvent, l’administration arrive à délivrer la carte grise dans un délai de 5 jours après le traitement de la demande de certificat d’immatriculation d’un véhicule. Toutefois, l’arrivée du document **peut tout autant prendre 10 jours**.

Nombreux facteurs peuvent allonger les délais de traitement des dossiers et de fabrication des certificats d’immatriculation. Les 3 principales sont les suivantes :

1. Demande incomplète : si vous oubliez de joindre des pièces justificatives ou qu’elles ne sont pas lisibles, cela allongera le délai de traitement de votre demande. De la même manière, il faut être vigilent au moment de compléter le formulaire en ligne ;
2. Intervention du service instructeur : dans cette situation, les agents de l’ANTS ne peuvent pas valider la demande avant la fin de l’instruction ;
3. Nombre de demandes en cours de traitement : il existe des périodes durant lesquelles l’ANTS reçoit énormément de demandes. En effet, celle-ci traite les dossiers relatifs à tous les titres sécurisés (passeports, cartes d’identité, permis de conduire et cartes grises). De plus, l’Imprimerie nationale est seule habilitée à éditer ces titres.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Comment réduire le délai de réception de la carte grise ?

En dehors des aléas subis au niveau de l'administration, vous pouvez gagner du temps et raccourcir le délai de réception de votre carte grise en étant suffisamment pointilleux.

Dans un premier temps, il est important de **préparer toutes les pièces justificatives nécessaires**. Veillez à ce que les copies numériques soient claires et lisibles, à jour et sans erreurs.

S'agissant de la période, il est préférable d'**éviter les vacances scolaires et la période estivale**. Il faut donc privilégier les périodes creuses.

Cela vous permettra de ne pas vous retrouver dans un flux important de demandes. Toutefois, il n'est malheureusement pas toujours possible d'éviter ces périodes.

L'ensemble de ces précautions vous évitera d'incessants allers-retours avec l'administration. Vous obtiendrez ainsi votre document dans les plus brefs délais.

Comment effectuer une demande de certificat d'immatriculation ?

Depuis 2017, il n'est plus possible d'effectuer une demande de carte grise en préfecture. En effet, l'administration a dématérialisé toutes les procédures liées aux certificats d'immatriculation.

C'est l'ANTS qui se charge du traitement des dossiers. Il faudra alors lui transmettre certains documents justificatifs.

Demande de carte grise en ligne en 5 étapes

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour effectuer votre demande de carte grise :

© 2023 LEGALPLACE SAS

1. Faire une demande de carte grise sur l'ANTS par vous-même ;
2. Passer par un professionnel de l'automobile agréé ;
3. Recourir aux services d'un prestataire en ligne habilité par le ministère de l'Intérieur.

Zoom : Déchargez-vous de vos démarches de demande de carte grise en les confiant à LegalPlace ! Prestataire habilité, nos équipes prennent en charge les demandes de cartes grises de nombreux clients. Pour cela, il suffit de remplir un formulaire en ligne en moins de 3 minutes et de fournir les pièces justificatives nécessaires. Vous n'avez plus qu'à attendre de recevoir le document à votre domicile.

Le recours à un prestataire habilité vous permet de **profiter d'un gain de temps**. En plus de ne pas avoir à réaliser les formalités seul, vous bénéficiez de leur expertise et de leur réactivité en cas de blocage. De plus, ces derniers identifient les éventuelles difficultés en un clin d'œil.

Toutefois, dans ces 3 situations, la formalité à réaliser sur l'ANTS **se résume en 5 étapes** :

1. Se connecter sur son compte ANTS (ou en créer un) ;
2. Sélectionner la démarche souhaitée dans la rubrique *Immatriculation* ;
3. Compléter les champs du formulaire ;
4. Joindre les pièces justificatives au format numérique ;
5. Vérifier la démarche et payer le prix de la carte grise par carte bancaire.

Immédiatement après le dépôt de la demande, vous obtiendrez plusieurs éléments :

- Numéro de dossier ;
- Accusé d'enregistrement de la demande ;
- Carte grise provisoire : ce document vous permet de circuler légalement en France en attendant de recevoir le document définitif. Le certificat provisoire d'immatriculation est valable 1 mois.

Pièces justificatives à fournir

La demande de carte grise nécessite de transmettre quelques documents à l'administration afin d'être examinée dans le délai prévu.

Voici la **liste des documents obligatoires** :

- Formulaire à compléter directement en ligne ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Certificat de cession ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Ancienne carte grise barrée ;
- Justificatif d'identité en cours de validité ;
- Preuve du contrôle technique de moins de 6 mois ;
- Mandat signé (lorsque le titulaire confie la démarche à un tiers).

De plus, il faudra attester être titulaire d'un contrat d'assurance automobile pour le véhicule, ainsi que du permis de conduire correspondant à sa catégorie.

S'il s'agit d'un véhicule neuf, l'administration pourra **demander des documents complémentaires** tels que :

- Certificat de conformité et certificat de vente ;
- Récépissé de déclaration d'achat du véhicule ;
- Quitus fiscal en cas de véhicule acheté à l'étranger.

À noter : Les documents pour la carte grise doivent être transmis à l'ANTS au format dématérialisé. Pensez à les numériser en amont pour gagner du temps lors de la demande.

Quel est le délai légal à respecter pour demander une carte grise après l'achat d'un véhicule ?

L'article R322-1 du Code de la route oblige les conducteurs à détenir un certificat d'immatriculation pour circuler légalement sur la voie publique.

De plus, ce document doit toujours être à jour.

Par conséquent, vous avez l'obligation d'effectuer une demande de changement de titulaire de la carte grise dans un **délai de 30 jours après la cession**.

Si vous ne respectez pas ce délai légal, vous vous exposez à des sanctions en cas de contrôle routier. En effet, rouler sans carte grise (ou avec un document obsolète) est une infraction **sanctionnée par une amende de 4ème classe** dont le montant est de :

© 2023 LEGALPLACE SAS

- 135 € (montant forfaitaire) ;
- 90 € si vous payez dans les 15 jours suivant la réception de l'amende. On parle alors d'amende minorée ;
- 375 € si le paiement intervient plus de 45 jours suivant la réception de la contravention. On parle ici d'amende majorée.

Bon à savoir : L'ancien propriétaire devra quant à lui déclarer la cession du véhicule sur le site de l'ANTS dans un délai de 15 jours maximum après la vente. Pour ce faire, il devra se munir du certificat de cession.

Que faire en cas de retard d'acheminement ?

En cas de dépassement du délai de traitement de votre demande de carte grise, vous devrez nécessairement prendre contact avec l'ANTS par téléphone aux horaires d'ouverture.

Les agents sont **joignables au 34 00 du Lundi au Vendredi de 7h45 à 19h et le Samedi de 8h à 17h**.

Attention : Le numéro à composer depuis l'Outre-Mer et l'étranger est le 09 70 83 07 07.

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de **contacter l'agence via un formulaire de contact** disponible sur le site.

Néanmoins, le contact téléphonique reste le plus rapide.

FAQ

Puis-je faire la carte grise après 1 mois ?

Le délai légal pour faire une demande de carte grise suite à l'acquisition d'un véhicule est de 1 mois. Passé ce délai, vous vous exposez à une amende de 4ème classe en cas de contrôle routier. Cependant, le dépassement du délai légal n'est pas un frein administrativement. Vous pourrez toujours effectuer votre demande de certificat d'immatriculation.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Peut-on circuler pendant le délai de fabrication de la carte grise ?

Il est possible de circuler légalement avec le certificat provisoire d'immatriculation (CPI) délivré à l'issue de la demande de carte grise. Toutefois, ce document n'est valable qu'un mois et pour circuler en France en attendant la carte grise définitive.

Puis-je rouler avec la carte grise de l'ancien propriétaire ?

En tant que nouvel acquéreur, vous pouvez circuler avec le coupon détachable de l'ancienne carte grise complété par le vendeur et le certificat provisoire d'immatriculation.

© 2023 LEGALPLACE SAS